

INFORMATIONS DIVERSES

Où demander votre acte de naissance :

- né en France : à la mairie de votre lieu de naissance (joindre une enveloppe timbrée et préciser les noms, prénoms, date et lieu de naissance des parents)
- né à l'étranger :
Ministère des Affaires étrangères
Service Central de l'Etat Civil
11 rue de la Maison Blanche
44941 NANTES CEDEX 09
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/>

Le certificat de nationalité française est délivré par :

Le Tribunal d'Instance
2 Avenue du Général Leclerc
77010 MELUN Cedex
Tél : 01 64 79 83 00

Déclaration de vol :

Commissariat de Police
51 Rue Général de Gaulle
77000 MELUN
Tél : 01 60 56 67 77



VILLE DE BLANDY LES TOURS

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

***PRESENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR
(ADULTE-ENFANT)***

Horaires pour les dépôts et les retraits :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 16h-18h
Samedi : 9h-12h
Tél : 01 60 66 90 23

**Vous devez restituer l'ancienne carte nationale
d'identité en échange du nouveau document**

PREMIERE DEMANDE OU RENOUELEMENT POUR UNE PERSONNE MAJEURE

Vous devez apporter:

- **2 photos d'identité** : de format 35x45mm, noir et blanc ou couleur identiques, récentes de moins de 6 mois et parfaitement ressemblantes, représentant le demandeur de face et tête nue sur fond clair et uniforme, sans sourire et sans lunettes
- **un justificatif de domicile ou de résidence** de moins de 3 mois à vos nom et prénom (original + photocopie) (factures EDF, Téléphone fixe ou portable, avis d'imposition ou de non-imposition....)
Pour les personnes hébergées :
-la personne qui héberge doit fournir :
un justificatif d'identité à son nom, une attestation d'hébergement et un justificatif de domicile à son nom de moins de 3 mois
-la personne hébergée doit fournir un justificatif de sa domiciliation (carte étudiant avec adresse, attestation carte vitale, fiche de paie, notification ASSEDIC ou CAF....)
- **un justificatif d'état civil**: copie intégrale d'acte de naissance (de moins de 3 mois) obligatoire pour les CNI périmées depuis plus 2 ans délivrée par
 - la Mairie du lieu de naissance
 - le ministère des Affaires étrangères à Nantes si la personne est née à l'étranger
- **un justificatif d'identité avec photo** (ancienne carte d'identité, passeport, permis de conduire....)

Cas particuliers – pièces complémentaires : personnes nées à l'étranger / de nationalité étrangère / personnes sous tutelle...s'adresser en Mairie

PERTE : remplir une déclaration de perte en mairie et fournir une autre pièce d'identité avec photo, à condition de refaire une nouvelle demande en même temps.

Timbre fiscal : 25€ si perte ou vol (disponible au centre des impôts ou dans les bureaux de tabac)

PREMIERE DEMANDE OU RENOUELEMENT POUR UNE PERSONNE MINEURE

Vous devez apporter:

- **2 photos d'identité** : de format 35x45mm, noir et blanc ou couleur identiques, récentes de moins de 6 mois et parfaitement ressemblantes, représentant le demandeur de face et tête nue sur fond clair et uniforme, sans sourire et sans lunettes
ATTENTION : les photos de classe ne sont pas valables
- **un justificatif de domicile** de moins de 3 mois de la personne exerçant l'autorité parentale
en cas de résidence alternée : fournir les justificatifs de domicile des 2 parents (original + photocopie)
- **un justificatif d'état civil**: copie intégrale d'acte de naissance (de moins de 3 mois)
- **livret de famille** (original + photocopie) page de l'enfant concerné et des parents
- si parents divorcés ou séparés : présence du représentant légal muni du jugement de divorce intégral et définitif (original + photocopie)
- **un justificatif d'identité avec photo**: la carte d'identité périmée et une pièce d'identité du représentant légal (original + photocopie)

VOL : déclaration enregistrée auprès des services de la Police Nationale et une autre pièce d'identité avec photo.